Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rupture conventionnelle retour de congés maternité

Par Oksolo

Bonjour,

Suite à mon congés maternité, j'ai repris le travail il y a une semaine. Ma remplaçante est toujours présente et termine son contrat à la fin du mois.

Lundi j'ai été convoqué par la directrice de mon service à un entretien avec le directeur de la boîte.
Cette entretien n'avait pas été notifié à l'avance donc je me suis senti prise au piège.

Le directeur commence l'entretien en me demandant comment je compte m'organiser entre ma vie pro et ma vie perso.
Que depuis mon départ, l'organisation à changé au bureau et il veut savoir s'il peut compter sur moi pour des déplacements sur 2 jours à 1 semaine.
Je lui répond que ça va être compliqué.

Il me répond donc que mon avenir dans l'entreprise va être revue.

Je lui demande s'il me parle d'un licenciement.
Il me répond non mais d'une rupture.
Il ne veut pas que je lui donne la réponse dans 1 mois mais dans 2 jours.

A mon retour de mon congés maternité, la directrice de mon service ne m'a pas parlé de cette nouvelle organisation et elle sait que avec mes 2 enfants je ne peux pas me déplacer sur plusieurs jours.

De plus cela n'est pas dans mon contrat les déplacements.

Je suis perdue, attristée par cette situation, à peine 1 semaine j'ai repris.

Que puis-je faire ? Accepter cette rupture ? Ça fait 5 ans que je travaille pour cette entreprise.

Par janus2

Bonjour,
Vous n'avez, bien entendu, aucune obligation, à accepter une rupture conventionnelle.
Si votre employeur a un motif valable de licenciement, c'est à lui de vous licencier, mais comme il ne semble pas prêt à cela...